



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 mai 2023

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. Marc Rivard, administrateur
M. François Trottier, administrateur

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Nancy Sirois, directrice générale ville de Cap-Santé
Mme Valerie Veillette, adjointe de la Régie portneuvoise de protection incendie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. François Trottier propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose que M. Francis Perron agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

23-05-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Rivard que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 28 avril 2023
4. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2023
5. Informations
 - a) Finances et État financiers au 30 avril 2023
 - b) Tableau des interventions 1 au 30 avril 2023
6. Politique vestimentaire
7. Offre de service en sécurité civile
8. Facture honoraires professionnels reçus par les villes
9. Varia
10. Prochaine rencontre 29 juin 2023
11. Levée de l'assemblée

23-05-024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2023

Il est proposé par M. François Trottier que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

23-05-025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2023

Il est proposé par M. Marc Rivard que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

INFORMATIONS

A) FINANCES ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2023

Mme Valérie Veillette fait un bref bilan des finances en date du 30 avril 2023

B) TABLEAU DES INTERVENTIONS 1 AU 30 AVRIL 2023

M. Francis Perron présente le suivi des interventions du mois d'avril

POLITIQUE VESTIMENTAIRE

23-05-026

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie a adopté une politique vestimentaire portant la résolution #21-07-34 ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire mettre à jour les règles d'apparence générale et de tenue vestimentaire s'adressant à tous les intervenants œuvrant au sein de la RÉPPI ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire simplifier l'utilisation de la politique vestimentaire en épurant la version présentée en juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie tient à placer les fondements d'une image cohérente avec sa mission et de ses valeurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. François Trottier **ET RÉSOLU PAR** résolu par le conseil d'administration d'adopter la modification de la politique vestimentaire de la Régie portneuvoise de protection incendie tel que présenté.

OFFRE DE SERVICE EN SÉCURITÉ CIVILE

23-05-027

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie ne possède pas la délégation de pouvoir en matière de sécurité civile ;

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie de l'entente formant la Régie portneuvoise de protection incendie ainsi que les municipalités ayant une entente de couverture incendie ont la responsabilité de la sécurité civile de leur territoire ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire travailler en collaboration avec les coordonnateurs des municipalités en situation de mesure d'urgence ou d'intervention en sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire conclure une entente relative à la tarification applicable aux services qui ne sont pas autrement tarifés par entente, contrat, règlement ou autre ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration de présenté une offre de service aux municipalités formant la RÉPPI ainsi qu'aux municipalités ayant une entente de couverture incendie avec la RÉPPI.

FACTURE HONORAIRE PROFESSIONNELLE DES VILLES

Après discussion, il a été convenu que les frais additionnels des villes de Cap-Santé et de Portneuf pour les honoraires professionnels suite à la délégation de compétence en matière de sécurité incendie seront payé par la RÉPPI.

VARIA

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 29 juin 2023 à 9h30

23-05-028

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Alain que la séance soit levée à 10h30

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-
trésorier

ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil d'administration
de la Régie portneuvoise de protection incendie
à l'hôtel de ville de Cap-Santé
Vendredi le 26 mai 2023

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Acceptation de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal du 28 avril 2023
 4. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2023
 5. Informations
 - a) Finances et État financiers au 30 avril 2023
 - b) Tableau des interventions 1 au 30 avril 2023
 6. Politique vestimentaire
 7. Offre de service en sécurité civile
 8. Facture honoraires professionnels reçus par les villes
 9. Varia
 10. Prochaine rencontre 29 juin 2023
 11. Levée de l'assemblée

Valerie Veillette
Régie Portneuvoise de Protection Incendie